



Oh, mon Dieu ! Comment réactiver le moteur franco-allemand ?

Évaluation de l'enquête de la IHK* Südlicher Oberrhein**
„La France : Votre partenaire commercial en Europe 2024“.



Südlicher
Oberrhein



**FÜR DIE
WIRTSCHAFT**
www.fuerdiewirtschaft.de

(*) : IHK : Industrie- und Handelskammer, soit en français CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
(**) : Chambre de Commerce et d'Industrie implantée à Fribourg-en-Brisgau (Sud du Bade-Wurtemberg)

Introduction

Nous nous souvenons : À l'occasion du 56e anniversaire du Traité de l'Élysée, le Président de la République française et la Chancelière fédérale de l'époque ont signé un nouveau traité de coopération franco-allemande à Aix-la-Chapelle le 22 janvier 2019. Les deux parties ont réaffirmé leur intention de lever les obstacles afin de faciliter la vie quotidienne des personnes vivant et travaillant dans la région frontalière.

Cinq ans après la signature du traité et plus de 30 ans après le lancement officiel du marché intérieur européen, cet objectif est loin d'être atteint. Il existe encore de nombreuses difficultés qui posent problème aux entreprises : des obstacles bureaucratiques, des barrières linguistiques ou des contraintes administratives. Les formalités liées au détachement de salariés restent entre autres particulièrement compliquées.

En tant que Chambre de commerce et d'industrie (CCI) spécialisée pour la France, la IHK Südlicher Oberrhein mène régulièrement des enquêtes auprès des entreprises pour identifier les irritants dans les échanges économiques franco-allemands et les mesures pouvant être prises pour lever les obstacles. Lors de la précédente enquête de 2022, les entreprises ont été interrogées sur leurs activités en France. De nombreuses entreprises ont alors signalé qu'elles avaient renoncé à travailler avec la France en raison de la charge administrative accrue liée à la déclaration du détachement de leurs employés. Un certain nombre d'entreprises ont décidé de réduire leurs activités en France, voire même de les cesser définitivement.

Grâce aux nombreux retours des entreprises interrogées, la IHK Südlicher Oberrhein est parvenue à obtenir de l'administration française un nouvel allègement : Depuis le 1er avril 2024, les cartes BTP* délivrées aux entreprises étrangères, détachant des travailleurs, ont une durée de validité plus longue : les employeurs allemands ne sont plus tenus de faire une demande de carte BTP pour chaque mission, mais seulement une fois tous les 5 ans. Cependant, il reste encore beaucoup à faire, c'est pourquoi la IHK Südlicher Oberrhein a mené une nouvelle enquête du 26 février au 12 avril 2024 pour obtenir un aperçu actuel de la situation des affaires avec la France. Au total, 236 entreprises ont saisi l'occasion de présenter leurs problèmes et difficultés. Les résultats de l'enquête serviront de base à la défense des intérêts des entreprises allemandes auprès des autorités françaises. La IHK Südlicher Oberrhein remercie toutes les entreprises et acteurs qui ont participé à l'enquête.



Eberhard Liebherr
Präsident



Dr. Dieter Salomon
Hauptgeschäftsführer

* Les salariés d'entreprises actives dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, de l'aménagement et du second œuvre (par ex. montage de cuisines) sont tenus de détenir une « carte d'identité professionnelle BTP » sur leur lieu de travail en France.

Quelles entreprises ont participé à l'enquête ?

90 % des réponses à l'enquête proviennent du Bade-Wurtemberg (principalement de la région du Rhin supérieur), 5 % de la Sarre et 2 % de la Bavière.

Quelles entreprises travaillent encore avec la France ?

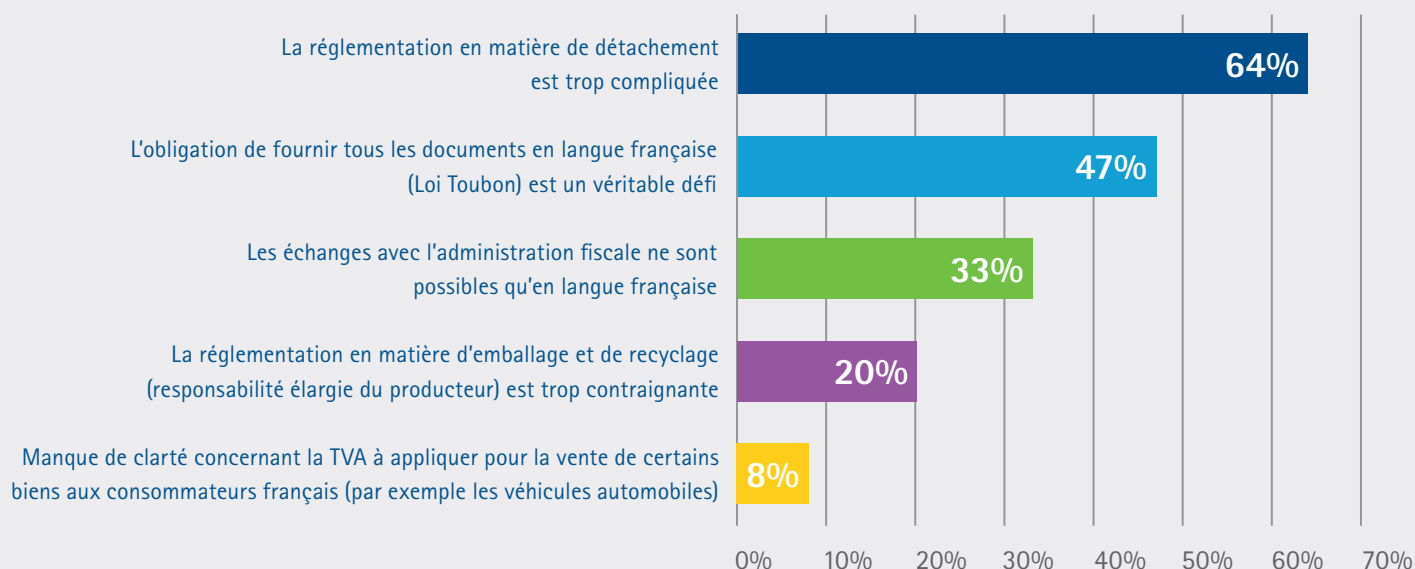
Le marché français est particulièrement intéressant pour un très grand nombre de petites et moyennes entreprises employant jusqu'à 100 personnes (71 pour cent). 83 pour cent des entreprises emploient jusqu'à 250 collaborateurs. Les réponses proviennent des secteurs de l'industrie (44 pour cent), des services (23 pour cent) ou de l'artisanat (13 pour cent).

Quelles sont les principales difficultés rencontrées ?

Pour la majorité des entreprises (64 pour cent), le thème du détachement – malgré les récents allègements (pas d'obligation de déposer une déclaration de détachement ni de désigner un représentant pour les visites de salons, la participation à des salons ou la prospection de nouveaux clients) – représente une charge de travail considérable pour les entreprises allemandes. La taille de l'entreprise ne joue pas un grand rôle à cet égard.

La langue française, nécessaire pour la documentation, reste un défi pour près de 50 % des entreprises, bien que ce problème ait été davantage mentionné par les petites entreprises (60 % des entreprises comptant jusqu'à 10 employés). Pour les entreprises de 250 employés et plus, ce chiffre est inférieur à 30 pour cent. La communication en français avec l'administration fiscale constitue un problème pour un tiers des entreprises.

Quelles sont les formalités les plus contraignantes pour votre entreprise ?



La responsabilité élargie du producteur s'applique aux metteurs sur le marché de certains produits (principalement du bâtiment). Cette contrainte doit être remplie par les producteurs, les distributeurs ainsi que les importateurs.

Les obligations de désigner un mandataire officiel, de financer, organiser et mettre en place les solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage appropriées pour le produit représentent un défi pour les entreprises allemandes qui vendent directement à des particuliers (B2C, commerce en ligne)

La complexité des formalités rend difficile la livraison de biens en Alsace

Constanze Frese
PSSST Bettenhaus Freiburg GmbH & Co.KG



Le détachement de travailleurs reste l'un des principaux problèmes

Aucun autre pays ne détache autant de travailleurs dans la région Grand Est que l'Allemagne. Selon les chiffres de l'Inspection du Travail française (DREETS), 2218 entreprises allemandes ont détaché quelque 11.247 travailleurs en 2023. Le détachement des entreprises allemandes représentent ainsi 43% du volume du détachement en région Grand Est.

La plupart des entreprises qui détachent appartiennent au secteur de l'industrie, suivi par le secteur du travail temporaire et le secteur de la construction. Une grande partie des travailleurs détachés par des entreprises allemandes ont la nationalité allemande (73%). Viennent ensuite les salariés de nationalité française (5 %), polonaise (4 %) ou roumaine (3 %).

Les entreprises allemandes préfèrent envoyer leurs collaborateurs français pour se conformer aux réglementations locales (désignation d'un représentant francophone pour répondre aux éventuelles questions des contrôleurs).

Plus des deux tiers des entreprises interrogées déposent moins de 50 déclarations de détachement par an. Les remarques en texte libre prouvent qu'il existe encore pour de nombreuses entreprises un déficit d'information sur le moment et la manière de déclarer.

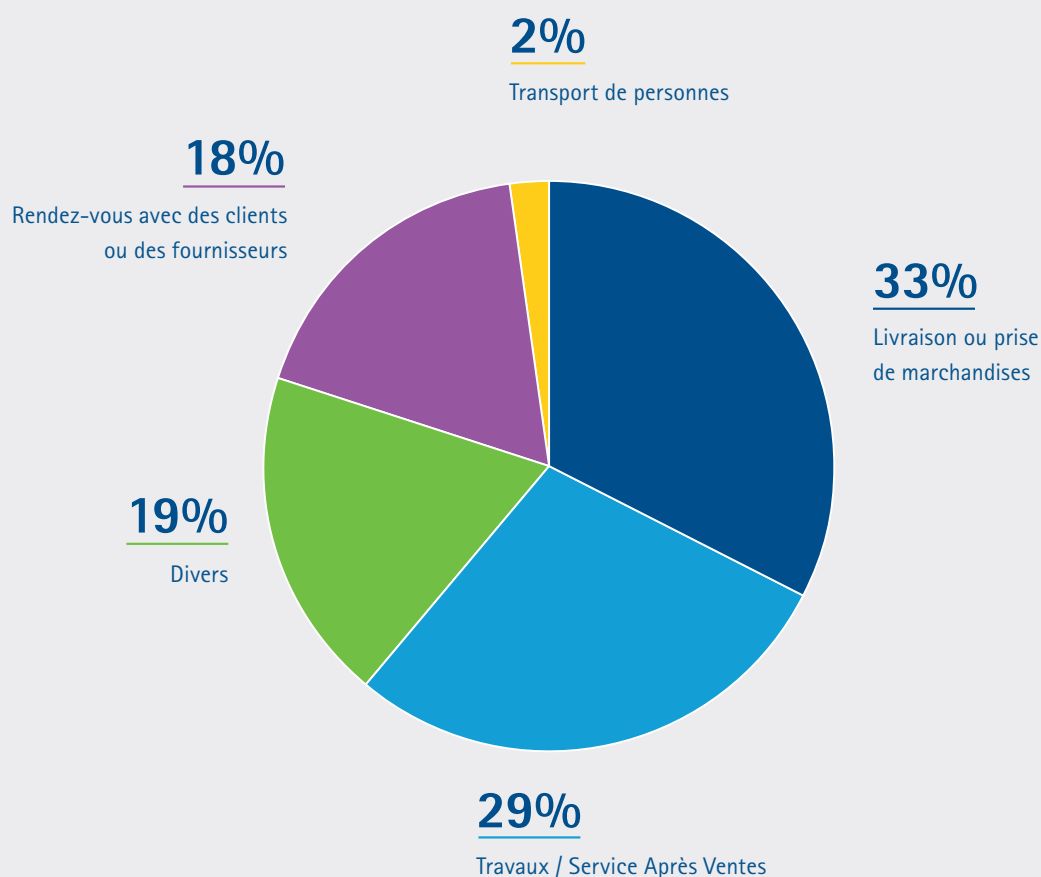
Pourquoi les entreprises se rendent-elles en France ?

La plupart des entreprises allemandes (33%) détachent leurs collaborateurs en France pour livrer ou prendre livraison de marchandises. Les détachements pour effectuer des travaux ou réparations (SAV) en France n'arrivent qu'en deuxième position. Cela comprend également la construction de stands d'exposition, les travaux de construction et les prestations de services. Il est intéressant de noter que ce motif était encore le plus souvent cité lors de l'enquête de 2022.

Comment cela s'explique-t-il ?

Pour les livraisons et les enlèvements de marchandises, il n'est plus nécessaire de faire des déclarations préalables ni de désigner un représentant. La lourdeur des formalités semble décourager les entreprises. Les entreprises allemandes semblent avoir réduit leurs activités en France, du moins dans le domaine de la construction de stands, des travaux de construction et des prestations de services. Les visites chez les clients ou les fournisseurs sont une autre raison invoquée pour le détachement de salariés.

Activités exercées

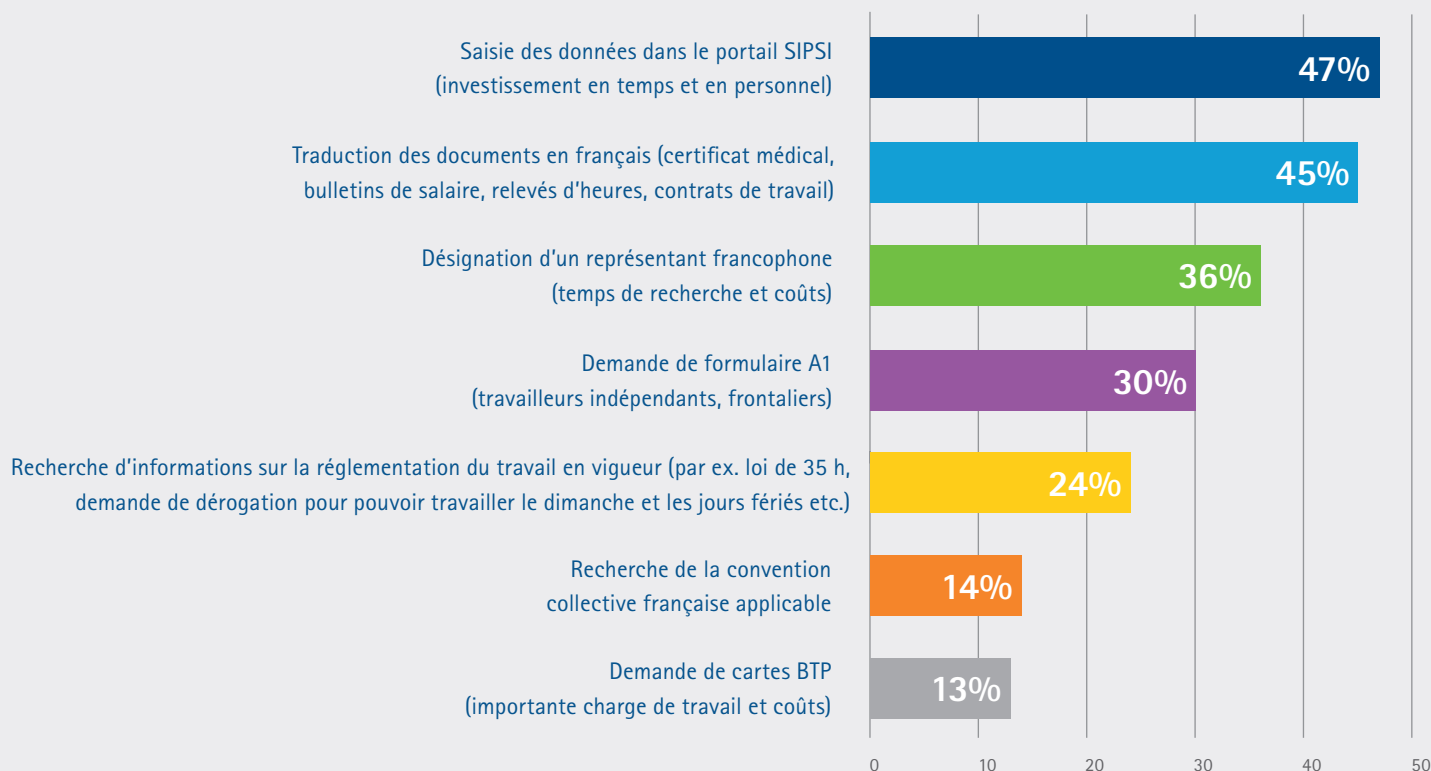


La bureaucratie nécessaire (Sipsi, carte BTP, A1 et autres attestations) exige au minimum certainement 2 à 3 heures par intervention, qui ne sont pas facturées au client.

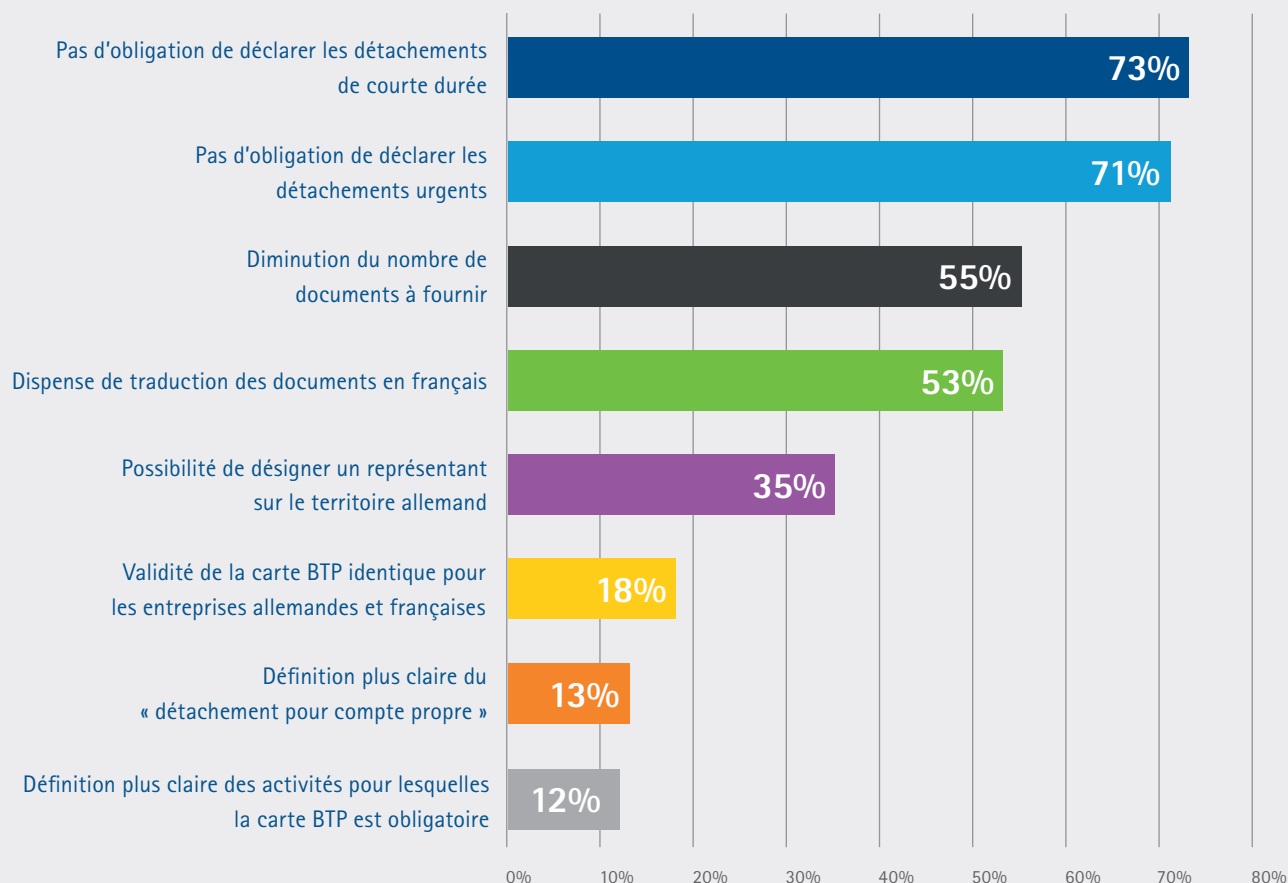
Quels sont les problèmes liés au détachement de salariés ?

Près de 50 % des entreprises se plaignent de l'investissement en temps et en personnel requis pour la saisie des données sur le portail. Bien que le portail SIPSI ait été amélioré plusieurs fois, la saisie des données n'est pas explicite. La IHK Südlicher Oberrhein est en contact permanent avec l'autorité responsable du portail. Grâce aux retours des entreprises, la IHK Südlicher Oberrhein a pu obtenir des améliorations du portail de déclaration. La traduction en français des documents nécessaires au détachement constitue un frein pour 45% des entreprises ainsi que la désignation d'un représentant (36%).

Quelles sont les formalités les plus contraignantes pour votre entreprise ?



Quels changements allégeraient considérablement la charge de travail de votre entreprise ?



Nos activités en France sont en recul depuis quelques années. Cela n'est pas seulement dû à la conjoncture générale, mais surtout aux conditions de plus en plus difficiles. Un nombre plus restreint de documents à présenter et une harmonisation des formalités à remplir seraient les bienvenus.

Stephan Jager
WeberHaus



Quelles mesures soulageraient les entreprises allemandes ?

Les exigences des entreprises allemandes sont claires : près de 73 pour cent souhaitent la suppression des formalités pour les détachements de courte durée. L'abandon des obligations de déclarer les missions spontanées (cas d'urgence) soulagerait 71 pour cent des entreprises. La plupart des entreprises estiment excessif l'investissement en personnel et en coût, dû à une lourdeur administrative. 55 pour cent sont favorables à une réduction du nombre de documents requis.

Les affaires avec la France sont-elles encore intéressantes pour les entreprises allemandes ?

Comparé à l'Union européenne, le marché français se porte bien. Seuls 15 pour cent des participants estiment que leur part de marché va diminuer. Plus de 40 pour cent s'attendent à une croissance. La proximité géographique explique l'importance du marché français. En effet, 90 pour cent des réponses proviennent du Bade-Wurtemberg. En revanche, l'attractivité de l'Union Européenne en tant que lieu d'implantation a diminué au cours des cinq dernières années estiment près de 50 pour cent des participants à l'enquête.

Nous ne faisons plus de commerce direct en France depuis quelques années. La procédure de déclaration est devenue trop compliquée pour nous et le risque de recevoir une amende trop élevé. En outre, nous ne parlons pas français ; ce qui complique les choses. On ne construit pas de ponts, mais on les démolit. Hélas !

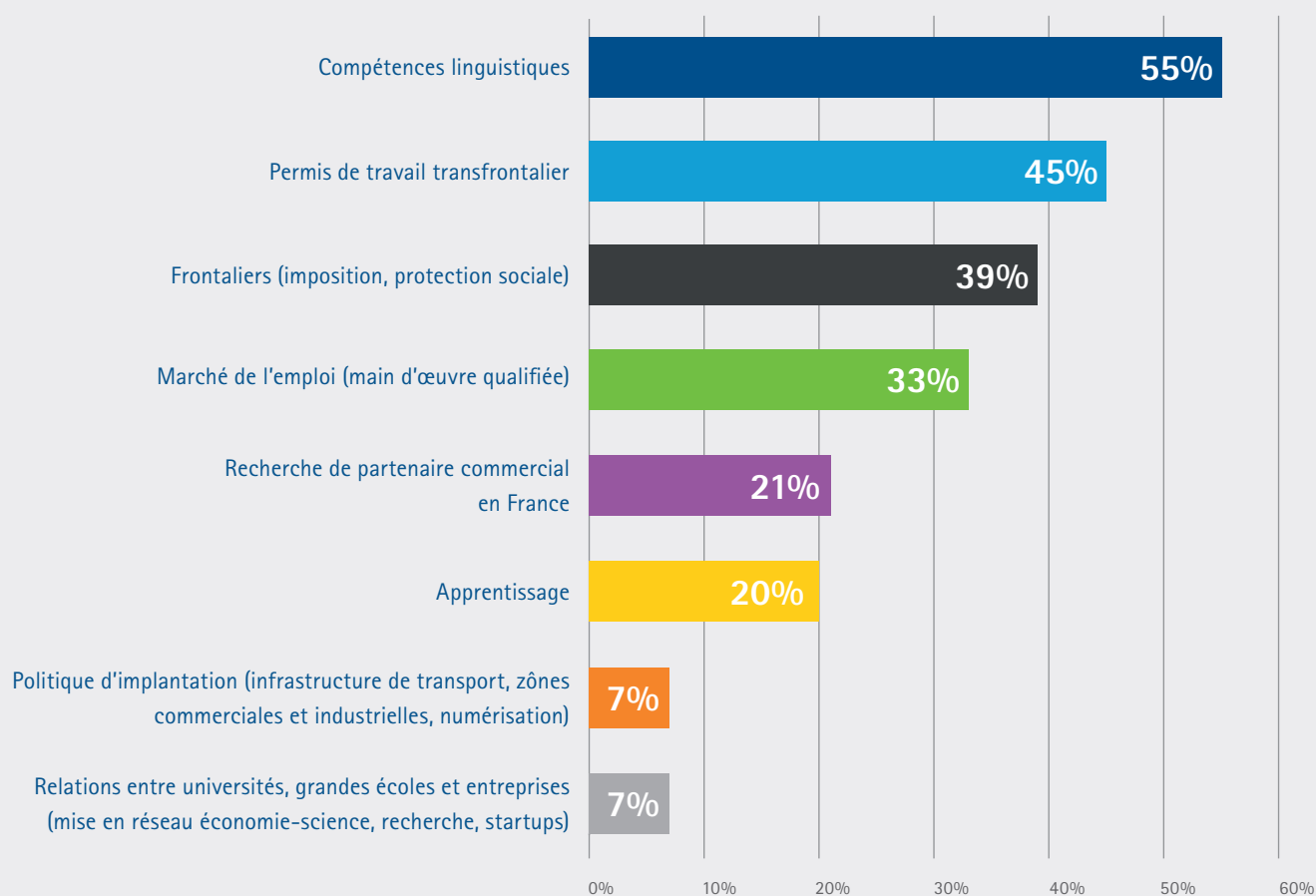
Carsten Richter
G&Z Alu-Systeme GmbH



La IHK au service des entreprises

Le manque de compétences linguistiques ainsi que le manque de main d'œuvre qualifiée comptent toujours parmi les plus grands défis dans les échanges avec la France. C'est pourquoi la IHK Südlicher Oberrhein a créé la bourse franco-allemande d'apprentissage et de stages FutureFinder. Elle permet de placer des apprentis et des professionnels dans la région frontalière et de promouvoir ainsi les compétences interculturelles et linguistiques des apprentis et des jeunes travailleurs. Avec son «Arbeitskreis Frankreich *», ouvert à toutes les entreprises, la IHK propose une plateforme pour se mettre en réseau au niveau transfrontalier, s'informer sur les thèmes actuels liés avec la France, aborder les problèmes rencontrés et rechercher des solutions adaptées aux besoins.

En matière de coopération transfrontalière, quels sont les thèmes qui vous semblent particulièrement importants ?



* groupe de travail France

Evaluation et conclusion

236 entreprises ont répondu à l'enquête, dont 90% sont établies dans le Land du Bade-Wurtemberg, en particulier dans la région du Rhin supérieur. La plupart des entreprises sont des petites ou moyennes entreprises comptant jusqu'à 100 employés et opérant dans les secteurs de l'industrie, des services et de l'artisanat.

Les principaux défis résident dans les exigences bureaucratiques liées au détachement de salariés. Il s'agit notamment de la nécessité de fournir une documentation volumineuse en français. A cela s'ajoute le temps nécessaire à la saisie de données sur le portail de déclaration français SIPSI. Malgré quelques allègements, comme l'extension de la durée de validité des cartes BTP à cinq ans pour les salariés étrangers détachés, la lourdeur administrative perdure.

Malgré tout, l'enquête prouve que le marché français reste d'une grande importance pour de nombreuses entreprises allemandes. Malgré les obstacles bureaucratiques, 43 % des personnes interrogées estiment que l'importance du marché français est en hausse.

Les résultats de l'enquête montrent que les exigences bureaucratiques, notamment la nécessité de (faire) traduire de nombreux documents en français, représentent une charge considérable pour les entreprises. La IHK Südlicher Oberrhein continuera donc à œuvrer pour une simplification de ces processus, comme la réduction des obligations de déclaration pour les missions de courte durée et la réduction du nombre de documents requis, ainsi qu'en améliorant la communication entre les entreprises allemandes et les autorités françaises.

Les barrières linguistiques représentent un défi, en particulier pour les petites entreprises. La IHK Südlicher Oberrhein plaide pour le bilinguisme dans la région frontalière afin d'aider à réduire davantage les barrières linguistiques.

La IHK Südlicher Oberrhein appelle les responsables politiques à créer un portail unique pour le détachement des travailleurs dans l'Union Européenne et à harmoniser les formalités dans toute l'Europe.

Vos interlocuteurs au sein du Département International

Responsable

Stefanie Blum

☎ +49 7821/2703-691

✉ stefanie.blum@freiburg.ihk.de

Commerce International / Marchés étrangers

Frédéric Carrière

☎ +49 7821/2703-650

✉ frederic.carriere@freiburg.ihk.de

Susi Tölzel

☎ +49 761/3858-122

✉ susi.toelzel@freiburg.ihk.de

Enterprise Europe Network

Petra Steck-Brill

☎ +49 7821/2703-690

✉ petra.steck@freiburg.ihk.de

Frédéric Carrière

☎ +49 7821/2703-650

✉ frederic.carriere@freiburg.ihk.de

Stefanie Blum

☎ +49 7821/2703-691

✉ stefanie.blum@freiburg.ihk.de

Philipp Klemenz

☎ +49 761/3858-269

✉ philipp.klemenz@freiburg.ihk.de

Certificats d'origine / Carnets ATA / Documents export

Marina Jüngling

☎ +49 761/3858-124

✉ marina.juengling@freiburg.ihk.de

Silvia Riedel

☎ +49 761/3858-121

✉ silvia.riedel@freiburg.ihk.de

Editeur

Industrie- und Handelskammer Südlicher Oberrhein Schnewlinstraße 11-13, D-79098 Freiburg

Contact

Frédéric Carrière

Informations statistiques

Enquête de la IHK Südlicher Oberrhein, Département International, menée entre le 26 février et le 12 avril 2024 „La France : Votre partenaire commercial en Europe2024“

Photographies

Page de couverture et dernière page: ©iStock.com/Leonid Andranov

www.ihk.de/freiburg